

A l'époque de nombreux avis et rapports relatifs à ce projet de loi estimaient que les maisons d'éducation de Dreiborn et Schrassig devaient être intégrées dans l'éducation différenciée.

Plus récemment, la commission d'études législatives (groupe: protection de la jeunesse) de même qu'un groupe d'experts ont repris ces vues et ont proposé au Ministre de la Justice de transférer les maisons d'éducation sous la compétence du Ministre de l'Education Nationale.

Depuis, à l'initiative de ce dernier, un avant-projet de loi a été élaboré par les services de l'éducation différenciée en étroite collaboration avec le département de la Justice, prévoyant le transfert des maisons d'éducation et instituant des services capables de garantir l'intensité du traitement éducatif et thérapeutique indispensable à la resocialisation des jeunes inadaptés.

Espérons que l'Année de l'Enfant sera pour nous tous une occasion de prendre conscience des problèmes des jeunes inadaptés sociaux, afin que nous sortions de notre étonnante apathie à l'égard de ces enfants et adolescents.

Jos Matheis